

APPEL À CANDIDATURES

**Renouvellement des sièges des personnalités extérieures
au sein de la commission de la formation et de la vie universitaire
et de la commission de la recherche
du conseil académique de l'université de Rouen Normandie**

L'université de Rouen Normandie, forte de sa pluridisciplinarité, est un acteur majeur de la formation et de la recherche en Normandie. Elle accorde une attention particulière aux enjeux de démocratisation de l'enseignement supérieur et de développement économique, social et culturel du territoire. Les transitions environnementales et sociétales sont des éléments majeurs de la stratégie de l'établissement.

Le **conseil académique (CAC)**, réunissant la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et la commission de la recherche (CR), participe à la détermination de la politique de l'établissement, en étant notamment consulté sur les orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et de documentation scientifique et technique, sur la qualification à donner aux emplois d'enseignant-chercheur et de chercheur, sur la demande d'accréditation et sur le contrat d'établissement.

Les personnalités extérieures sont désignées à parité entre les femmes et les hommes. L'exigence de parité parmi des personnalités extérieures désignées à titre individuel tient compte des désignations de leurs représentants par les organismes siégeant en qualité de personnalité extérieure.

La **commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)** du conseil académique est consultée sur les programmes de formation des composantes. Elle adopte notamment la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée et définie par le conseil d'administration, les règles relatives aux examens et à l'évaluation des enseignements, et plus généralement toutes mesures recherchant la réussite du plus grand nombre d'étudiants.

- ⇒ La **CFVU** est appelée à **désigner** en tant que **personnalité extérieure** en raison de son **intérêt pour le monde universitaire et les questions d'insertion professionnelle, notamment dans les domaines culturel, sportif, social ou économique** :
- **une femme**

La **commission de la recherche (CR)** du conseil académique répartit l'enveloppe des moyens destinée à la recherche telle qu'allouée et définie par le conseil d'administration. Elle est notamment consultée sur les règles de fonctionnement des laboratoires. Elle adopte les mesures de nature à permettre aux étudiants de développer les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

- ⇒ La **CR** est appelée à **désigner** en tant que **personnalité extérieure** en raison de leur **intérêt pour la recherche ou la diffusion de la culture scientifique** :
- **deux femmes**
 - **un homme**

Les personnalités extérieures seront désignées au cours du mois de janvier 2025 par la commission auprès de laquelle elles se sont portées candidats. Le mandat correspond à celui des membres élus de l'instance, soit quatre ans.

Modalités de candidature

Le dépôt de candidature est **obligatoire**.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **vendredi 10 janvier 2025, à 17h**.

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature, par courrier électronique, à l'adresse direction.dajs@univ-rouen.fr.

La candidature, pour être recevable, doit comprendre les documents suivants :

- La copie d'une pièce officielle d'identité,
- Un curriculum vitae,
- Une déclaration de candidature motivée et signée, selon formulaire fourni